

Paris, le 4 octobre 2010

**Compte rendu de la sixième réunion du groupe de travail sur le microcrédit du 28 juin 2010**

**Présents :**

VALENTIN	Pierre	Président du groupe de travail
MOSQUERA YON	Tatiana	Rapporteure Banque de France
MASSON	Clotilde	Rapporteure Insee
BEURIENNE	Eliane	Cnis
FRATACCI	Lisa	Cnis
BERNARD	Alain	Secours catholique
KOSMAN	Patrick	Secours catholique
COLLOMBAT	Yves	Fédération bancaire française
DECHY	François	France Active
POLLIN	Jean-Paul	Université d'Orléans
RACAUD	Thierry	ADIE
PLANA	Sandrine	APCE
CHATAURET	Anne	France Initiative
DUBOIS	Florian	Confédération nationale du Crédit Mutuel
ROY	Nathalie	UPA

**Invitée :**

BERTHIER	Catherine	DGCIS
----------	-----------	-------

**Excusés :**

CASTEL	Maela	UNCCAS
GABRIELLI	Daniel	Banque de France
HOCHEDÉZ	Denis	CNAF
LORIDANT	Paul	Observatoire de la microfinance
NOWAK	Maria	ADIE
ROUDAUT	Albert	Crédit Mutuel
VAN SURELL	Bénédicte	BNP Paribas

## **1. Validation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2010**

T. Racaud souhaite que la première phrase, relative à la validation du compte rendu de la réunion du 15 mars, soit modifiée. On retiendra finalement : « T. Racaud demande pourquoi le terme « micro fonds propres » a été modifié par « microcrédits à caractère de fonds propres ». P. Valentin répond qu'il s'agit d'éléments de dette, et non de capital, et qu'il convient de le mettre en évidence. M. Nowak souligne que l'appellation « microcrédits à caractère de fonds propres » au lieu de « prêts d'honneur » n'exclura pas ces prêts du périmètre des concours éligibles aux apports financiers de l'Union européenne ou de la France. »

Cette modification ne concerne pas le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2010 lui-même.

## **2. Point sur la première partie du rapport du groupe de travail**

Le projet de loi sur le microcrédit n'a été examiné par l'assemblée que le XX juin dernier. La rédaction de la première partie du rapport du groupe de travail débute seulement.

T. Racaud propose d'ajouter à la liste des définitions du microcrédit la définition proposée par l'IGF, le 14 mars dernier.

T. Mosquera souhaite des précisions sur les "refinanceurs", dans le chapitre "Des intervenants divers jouant des rôles complémentaires dans le domaine du microcrédit en France". Le groupe de travail conclut que les refinanceurs sont des acteurs spécifiques. Ils ne seront pas mis sur le même plan que les autres acteurs, mais feront l'objet d'un encadré. Pour les autres acteurs (prêteurs, accompagnateurs, garants), il faudra rassembler des données quantitatives (nombre d'intervenants, nombre de prêts accordés, ..).

## **3. Présentation, par Catherine Berthier (DGCIS), des travaux d'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur conduits par la DGCIS**

La DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) remettra un rapport, courant juillet, au cabinet de M. Novelli, commanditaire de l'évaluation. Les travaux, encore en cours, visent à expliquer les effets de la mise en place de ce nouveau régime sur la création d'entreprise en 2009, en comptabilisant notamment les nouvelles entreprises actives, et celles pour lesquelles une activité future est attendue.

L'évaluation doit également permettre d'apprécier dans quelle mesure le dispositif a répondu à ses deux objectifs, à savoir :

- permettre à des personnes déjà rémunérées de toucher un revenu de complément,
- offrir un "marchepied" pour faciliter la création d'une entreprise amenée à se développer et à rejoindre ultérieurement un autre régime.

Enfin, il s'agit également d'explorer le lien entre cette forme d'activité indépendante et l'emploi.

Pour réaliser cette évaluation, la DGCIS a mobilisé une base de données constituée par l'ACOSS, fournissant, des informations sur les déclarations de chiffre d'affaires relatives aux trois premiers mois de l'année 2009, et sur les caractéristiques des entreprises déclarantes.

Parallèlement, elle a mené trois enquêtes, dont la phase de collecte a été confiée à un prestataire :

- enquête auprès d'un échantillon de 1 000 auto-entrepreneurs, portant sur leurs conditions de démarrage, le processus d'inscription, leur situation avant la création, leur situation aujourd'hui, et également, comme dans le dispositif SINE, le budget et la source de financement de la création de l'auto-

entreprise (le recours au microcrédit figurant parmi les modalités proposées). L'échantillon était issu d'une liste de 10 000 auto-entrepreneurs, extraits de la base de données fournie par l'ACOSS.

- enquête auprès de 1 000 autres entreprises, de moins de 20 salariés, portant sur la perception de l'auto-entrepreneur comme concurrent ou comme ressource (sous-traitance de certaines prestations) et sur les actions engagées ou envisagées pour réagir contre la concurrence ressentie.

- enquête auprès de 1 000 particuliers, dont 150 avaient eu recours aux prestations d'auto-entrepreneurs, pour évaluer leur degré de connaissance et leur perception du régime.

#### **4. Discussions, et suggestions pour les travaux à venir**

P. Valentin demande si les acquis de cette évaluation pourraient être exploités dans le cadre de la prochaine enquête SINE. C. Masson rappelle que les échéances de SINE ne permettent pas d'envisager des modifications du dispositif de recueil d'information pour la première vague. En revanche, des suggestions ou recommandations du groupe de travail pourront être prises en compte lors de l'exploitation de l'information recueillie en 2010, et lors de la mise en place des deuxième et troisième vague d'interrogation, prévues en 2013 et 2015, respectivement.

S. Plana précise que les auto-entrepreneurs ne sont pas tous des créateurs : certains ont simplement opté pour ce nouveau régime, leur entreprise ayant été créée antérieurement. Th. Racaud rappelle que le mandat du groupe de travail ne se limite pas au auto-entrepreneurs, mais couvre les micro-entreprises au sens large. Par ailleurs, il regrette que seule les entreprises survivantes soient interrogées en deuxième et troisième vagues. C. Masson indique que ce choix est lié au coût, jugé prohibitif, que représenterait l'interrogation des entreprises cessées.

T. Racaud suggère, pour que le coût soit moindre, une enquête par sondage, auprès d'un petit échantillon d'entreprises non survivantes à trois ans, pour appréhender les raisons de leur cessation. L'ADIE a déjà enquêté des entreprises en cessation, et dispose d'un questionnaire, dont on pourrait s'inspirer.

P. Valentin propose que ce sondage soit réalisé par téléphone.

S. Plana cite une importante enquête réalisée auprès de créateurs d'entreprises ayant disparu, réalisée en 2004-2005 par TMO-Régions (J. Bonneau) dans le cadre d'un partenariat DECAS et Insee (<http://www.pme.gouv.fr/essentiel/etudesstat/bref.htm>).

P. Valentin jugerait utile de recueillir de l'information sur :

- le remboursement des crédits (que l'entreprise soit ou non survivante)

- la situation financière au moment de la cessation d'activité

- la bancarisation (ouverture d'un compte personnel, gestion sur compte personnel, demande de prêt bancaire après la création)

- l'accompagnement : une question porte sur ce thème dans le questionnaire de la première vague ; prévoir des questions dans les questionnaires des vagues 2 et 3

A. Chatauret cite l'étude OSEO sur l'accompagnement et rappelle que la notion d'accompagnement est très floue, renvoyant indifféremment à l'appui du conjoint, l'assistance d'un comptable, une formation substantielle, un simple séminaire, ...

Elle propose d'étudier le lien entre la pérennité de l'entreprise et le remboursement des crédits : à l'occasion des vagues 2 et 3 de l'enquête Sine 2010, et de l'enquête complémentaire auprès d'un échantillon d'entreprises cessées, si elle peut être réalisée.

T. Racaud renouvelle son souhait de voir étudier l'effet de la création d'entreprises sur l'emploi (Cf Insee Première n°917 - août 2003)

P. Valentin souhaite voir dégager des facteurs de survie. A. Chatauret ajoute qu'il faudrait distinguer les créateurs ayant bénéficié d'un prêt bancaire.

A la demande de F. Dechy, le questionnaire de la deuxième vague de l'enquête Sine 2006 (interrogation à l'automne 2009) sera diffusé aux membres du groupe de travail, afin qu'ils puissent préparer des propositions de modification pour l'interrogation de 2013.

T.Racaud formule une synthèse des axes de travail futur concernant le dispositif SINE :

Il y a lieu de travailler sur trois blocs de sujets concernant l'enquête SINE

1) Les réexploitations de l'existant (essentiellement la 1<sup>o</sup> vague d'interrogation de la cohorte 2010). Et notamment : l'actualisation des données concernant l'impact sur l'emploi de la création d'entreprise, l'impact de l'accompagnement, la comparaison des résultats par types de financements (au minimum bancaires vs non bancaires).

2) Les améliorations à apporter au questionnaire 2013, qui correspondra à la 2<sup>o</sup> interrogation de la cohorte 2010.

3) Le sondage téléphonique auprès des entreprises en cessation.

***Prochaine réunion : lundi 4 octobre à 14 h 30***